



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 06 décembre 2023

afférents		qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-trois et le **06 décembre 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents :

Date de la Convocation : 27/11/2023

Date d'affichage : 27/11/2023

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. Exercice 2022DE_2023_068

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2022, le 22 septembre 2023 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de BELCASTEL, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel le 31/10/2023.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.



DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal, par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »:

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 12/12/2023
- publication en date du: 12/12/2023